

Nous contacter :

Audrey Burgaudeau

Tél : 04.73.19.79.11

Géraldine Di Cioccio

Tél : 04.73.19.79.18

Raphaël Fouris

Tél : 04.73.19.79.16

@ dr63-dem@insee.fr

Réf : LA_1_FAF

Montrouge, le

Objet : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Madame, Monsieur,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête est la source de référence pour estimer le taux de chômage et connaître les caractéristiques des personnes en emploi, des chômeurs et des personnes qui ne travaillent pas ou plus, les retraités par exemple. Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens.

Un échantillon de logements a été tiré aléatoirement sur l'ensemble du territoire à partir d'une base de logements issue de fichiers administratifs. Votre foyer occupe l'un d'eux. Dans les prochains jours, **Monsieur Éric REGIS** enquêteur de l'Insee (**06.61.66.13.45** ou **eric.regis@insee.fr**), se rendra à **votre domicile** pour réaliser un entretien auprès de toutes les personnes de votre foyer. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Vous pouvez d'ores et déjà le contacter pour proposer un rendez-vous à votre convenance.

Vous serez recontacté(e) les cinq prochains trimestres, pour faire le point sur l'évolution de votre situation.

Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), est **obligatoire**. Que vous travailliez ou non, votre participation à cette enquête est essentielle pour rendre compte de la diversité des situations. Aussi, je vous remercie de consacrer un peu de votre temps pour répondre à cette enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à établir des résultats statistiques.

Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à notre enquêteur. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des statistiques démographiques et sociales
de l'Insee

Christel Colin

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des personnes, il n'est pas nécessaire de toutes les interroger. Un échantillon de personnes a été sélectionné. Il permet de décrire la population dans son ensemble. Vous faites partie de cet échantillon.

COMMENT RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?

1 Convenir d'un rendez-vous



2 Répondre à l'enquête

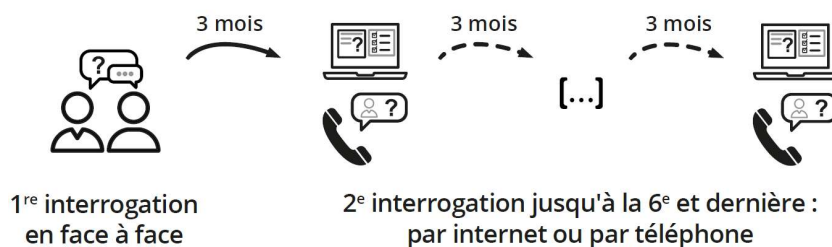


L'enquêteur de l'Insee réalise l'entretien, il est muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.



COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

Vous êtes interrogé(e) une première fois lors d'un entretien à votre domicile, puis trimestriellement par internet ou par téléphone. Au total, vous serez interrogé(e) 6 fois.



Retrouvez les informations sur cette enquête sur insee.fr



Services > Répondre à une enquête de l'Insee > Enquêtes auprès des particuliers > Présentation des enquêtes auprès des particuliers > Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2026T017EC du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, valable pour l'année 2026 – Arrêté en date du 27 octobre 2025.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement avec les sources sociales et fiscales seront conservées pendant dix ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant cinq ans après la validation du fichier de collecte clôturant les six trimestres d'interrogation.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr).

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).